

Comment remplir le contrat de pacs en cas d'achat d'une maison av

Par soprano1808, le 24/07/2013 à 16:13

Bonjour

Nous avons acheté une maison il y a un mois avec mon ami mais nous n'etions pas encore pacsés. Dans l'acte de vente il est stipulé que nous l'achetons à 50/50. Nous allons nous pacser ces jours ci et voudrions savoir si on doit preciser quelque part dans le contrat de pacs qu'en cas de dissolution la maison etant acquise avant sera partagee à 50/50 comme elle a été achetée.

Merci pour votre future reponse